



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Pour une intégration réussie

Cellule Juridico-administrative
Service pédagogique

15 juin 2013

Cette note n'entend pas synthétiser les différentes informations relatives aux aspects légaux et administratifs d'un projet d'intégration. Le lecteur peut consulter la [circulaire 4413](#) du 14/05/2013 à toutes fins utiles. Cette note s'adresse aux directions des établissements d'enseignement spécialisé et ordinaire qui s'associent dans le but de réussir l'intégration d'un élève à besoins spécifiques. Elle propose, d'une part, des conseils susceptibles d'optimiser les synergies entre les partenaires scolaires et extrascolaires. D'autre part, elle dégage une vue panoramique des différentes facettes du processus d'accompagnement.

Même si l'objet de cette note est essentiellement pédagogique et organisationnel, il est important de rappeler quelques obligations légales :

- *tous les partenaires doivent être d'accord avec le processus et les modalités d'accompagnement ;*
- *les parents doivent s'impliquer dans le processus d'accompagnement de leur enfant ;*
- *la certification est délivrée par l'école où l'élève est inscrit ;*
- *l'inscription aux évaluations externes certificatives (CEB, CE1D, ...) est réalisée par l'établissement où est inscrit l'élève (même si l'élève suit les cours et présente les épreuves dans l'école ordinaire partenaire de l'intégration) ;*
- *dans le cas d'une intégration temporaire, l'arrêt de l'intégration signifie un retour dans l'enseignement spécialisé ;*
- *l'arrêt d'un processus d'intégration doit rester exceptionnel. Il nécessite l'accord du Ministre en charge de l'enseignement, après avoir reçu l'avis du Conseil d'avis des problématiques liées à l'intégration (Chapitre 11 de la circulaire 4413).*

Élaboration du projet d'intégration

Qui coordonne le projet d'intégration ?

Le chef d'établissement d'enseignement spécialisé le coordonne.

Comment choisir la forme d'intégration la plus appropriée ?

Avant d'élaborer tout projet d'intégration, des temps de préparation, de réflexion et de concertation entre établissements partenaires sont nécessaires. Ce travail se conclut par le choix d'un type d'intégration, qui détermine les modalités d'inscription, la durée de cette intégration et la certification de l'élève.

Élaboration du protocole

Quels sont les partenaires impliqués dans l'élaboration du protocole ?

Le processus d'intégration lie des partenaires entre eux : les parents, le jeune, les centres PMS, les directions et équipes éducatives du spécialisé et de l'ordinaire. Ce partenariat est concrétisé en élaborant un protocole que chaque partenaire signe.

Quelle est l'articulation entre PIA et protocole d'intégration ?

Le projet d'intégration est le fruit d'observations et d'une analyse des besoins de l'élève, qui sont mis en perspective au travers de son Plan Individuel d'Apprentissage. C'est donc au départ de celui-ci que le protocole sera construit.

Que comprend le protocole ?

Dans ce protocole se retrouvent l'ensemble des modalités d'accompagnement, qui sont déterminées par les besoins spécifiques de l'élève.

Outre ces modalités, le protocole comprend notamment les objectifs visés au travers du projet d'intégration, les modalités d'évaluation interne et les équipements spécifiques éventuellement requis dans ce cadre ainsi que le choix du personnel accompagnant l'élève en intégration. De par l'enjeu du projet d'intégration, l'accompagnement est une mission qui nécessite un engagement fort de la part du membre de l'équipe éducative de l'enseignement spécialisé qui va s'en charger.

Est-ce que la signature du protocole fige le projet d'intégration ?

Les besoins de l'élève peuvent évoluer dans le temps ; le projet doit être régulièrement évalué et doit être ajusté le cas échéant.

Processus d'accompagnement

Comment bien enclencher un processus d'accompagnement ?

Quelle démarche personnelle l'accompagnant gagne-t-il à accomplir ?

Quelles sont les actions menées par l'accompagnant avec l'équipe éducative de l'enseignement ordinaire ?

Cette partie liste des points de vigilance, pour les différents temps du processus d'accompagnement.

Avant d'engager le processus d'accompagnement

Il est recommandé de réunir le Conseil de classe de l'enseignement ordinaire élargi aux membres de l'enseignement spécialisé afin de préciser les modalités d'accompagnement de l'élève en intégration.

Le membre du personnel de l'enseignement spécialisé qui s'engage dans un tel projet doit être informé des tenants et aboutissants d'une intégration. Au-delà d'une prise d'informations, il est recommandé que les accompagnants s'inscrivent dans une démarche de formation, notamment dans le but d'ouvrir l'éventail des possibles et d'élaborer des stratégies différentes selon les spécificités des élèves intégrés.

Pendant le processus d'accompagnement

** Le membre du personnel de l'enseignement spécialisé chargé de l'accompagnement sera responsable de différentes actions :*

- *interpeler les autres partenaires en partant de leurs représentations de l'enseignement spécialisé ;*
- *associer les autres partenaires à l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage et définir ainsi des objectifs communs ;*
- *collaborer avec les titulaires des cours en leur apportant des supports, du matériel, des techniques et des éclairages de l'enseignement spécialisé (sans pour autant agir comme un remplaçant) ;*
- *être vigilant quant aux questions relatives à la certification et aux parcours scolaires possibles ;*
- *fournir les informations (concernant l'élève et son projet d'intégration), dont il est le dépositaire principal aux différents partenaires ;*
- *être présent tout au long du parcours d'apprentissage (pendant et/ou après le temps scolaire) et du processus d'évaluation.*

Processus d'accompagnement

	<i>Pendant le processus d'accompagnement</i>
Quelles sont les actions menées par l'accompagnant avec l'élève ?	○ définir des balises de comportement ; ○ aider l'élève à s'approprier des stratégies d'apprentissage et à se fixer des objectifs réalistes ; ○ ajuster ses stratégies d'apprentissage et se fixer des objectifs réalistes ; ○ améliorer sa méthode de travail et d'étude (gérer le temps) ; ○ valoriser les apprentissages ; ○ finaliser ses travaux et devoirs non terminés pendant les périodes de cours, et/ou en dehors de celles-ci ; ○ proposer une re-médiation de certaines séquences d'apprentissage ; ○ déceler avec l'élève ses ressources et l'aider à mieux cerner ses potentialités ; ○ co-construire de manière réaliste le projet d'avenir de l'élève ; ○ ...
Quelles sont les actions menées par l'ensemble des partenaires avec l'élève ?	* L'ensemble des partenaires veillera à porter une attention toute particulière à : ○ calibrer les apprentissages en fonction des ressources de l'élève ; ○ adapter la didactique et le processus d'évaluation au profit du jeune ; ○ se rendre disponible pour un soutien plus individualisé ; ○ développer chez l'élève l'estime de soi ; ○ ...
Dans sa fonction de liaison, qui l'accompagnant relie-t-il ?	* Le membre du personnel, qui est en charge de l'élève, a une fonction de liaison entre : ○ les différents partenaires des équipes éducatives, lors des conseils de classe ; ○ les institutions scolaires et les parents ; ○ l'élève et ses pairs ; ○ l'élève et les enseignants.

	Éléments facilitateurs du dispositif d'intégration
Quel soutien extérieur solliciter à l'occasion d'une intégration ?	* Un accompagnement de la Cellule de Conseil et de Soutien Pédagogiques peut être sollicité, notamment pour : ○ aider à l'élaboration des protocoles ; ○ informer les équipes des écoles de l'enseignement spécialisé et ordinaire ; ○ soutenir la création d'un comité d'accompagnement et y prendre part ; ○ aider les accompagnants dans leurs tâches spécifiques (construction d'outils, etc.) ; ○ agir en compagnon réflexif et constructif.
Comment optimiser les moyens que génère l'intégration de plusieurs élèves ?	* Une fonction de coordonnateur(rice) pourrait être créée sur la base des moyens générés, lorsque le nombre d'élèves intégrés au sein d'un même établissement est élevé. Cette fonction pourrait contribuer à : ○ présenter les projets d'intégration aux différents partenaires ; ○ jouer le rôle d'interface entre tous les partenaires ; ○ prendre en charge l'organisation de moments de rencontre entre ces derniers ; ○ mettre sur pied un comité d'accompagnement des projets d'intégration ; ○ être une personne ressource complémentaire pour les équipes éducatives de l'ordinaire et du spécialisé ; ○ participer aux Conseils de classe, entre autres dans le cadre du PIA.